

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 9 juin 2008

Délibération n° 2008-0080

commission principale:

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Adhésion de la Communauté urbaine à l'association Retis - Désignation d'un représentant

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions

externes

Rapporteur: Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents: MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilni, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés: MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Lévâque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés: MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

2 2008-0080

Séance publique du 9 juin 2008

Délibération n° 2008-0080

commission principale:

objet : Adhésion de la Communauté urbaine à l'association Retis - Désignation d'un représentant

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions

externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 4 mai 2000, la Communauté urbaine a adhéré à l'association France technopole entreprise innovation (FTEI) dont l'objet est de promouvoir les concepts de technopoles, centres européens d'entreprises et d'innovation et incubateurs comme outils de développement économique à partir de l'innovation, ainsi que de faire connaître l'action de ses membres et de valoriser leur image.

Du fait de leurs expériences et complémentarité, notamment dans le domaine de l'innovation, de la recherche et du transfert de technologie, FTEI se rapproche de l'association France incubation (regroupement de tous les incubateurs de France) en 2006, afin d'augmenter les opportunités de développements technologiques en France et d'accélérer leurs concrétisations.

A cette occasion, FTEI change de dénomination pour celle de Retis.

Afin de poursuivre les relations avec le réseau et bénéficier de son expérience, il est proposé d'adhérer à l'association Retis.

Il convient également de désigner un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'association ;

Vu ledit dossier :

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

3 2008-0080

DELIBERE

- 1° Approuve l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Retis.
- 2° Désigne monsieur David Kimelfeld pour la représenter au sein de ladite association.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.